FICHE DE LIAISON — ÉQUIPES MOBILES ADIL 92

Organisme qui oriente vers le dispositif :

Coordonnées du ménage :

Nom du bailleur :

Critères de vulnérabilité — orientation équipe mobile :

- ☐ Âge + de 70 ans
- ☐ Handicap
- ☐ Enfant de moins de 1 an
- ☐ Ménage reconnu PU DALO

Informations sur la procédure :

Stade :

Montant de la dette :

Critères de vulnérabilité CFP — Note Préfet des Hauts-de-Seine du 29/06/2026 :

a) Délai vacances scolaires

- ☐ Enfant(s) scolarisé(s)

b) CFP sans délai + signalement DRIHL (mise à l'abri)

- ☐ Personne âgée entre 70 et 80 ans
- ☐ Enfant entre 1 et 3 ans
- ☐ Situation de handicap reconnue
- ☐ Ménage avec reconnaissance DALO

c) Délai de 3 à 9 mois + signalement DRIHL

- ☐ Personne âgée de plus de 80 ans
- ☐ Handicap lourd reconnu
- ☐ Enfant de moins d'1 an ou femme enceinte de plus de 6 mois

Encadrement de la dette :

- ☐ Initiation d'un dossier de surendettement
- ☐ FSL sollicité / accordé
- ☐ Plan d'apurement en cours / proposé
- ☐ PCS en cours / envisagé

Exposé de la situation :

La décision d'accompagnement socio-juridique du ménage est transmise après instruction des éléments du dossier par l'équipe mobile ADIL 92.